



D.2026.02.11.1.1.12

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Février 2026

1– LIGNE C - LIGNE AEROPORT - CONNEXION LIGNE B

1.1 – MARCHES – CONVENTIONS

1.1.12 – Connexion Ligne B : Marché n° CLB 2025 03161 M Lot CLB-14.3-1 Radio en tunnel - Autorisation de signer le marché avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES.

L'an deux mille vingt-six, le onze février, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X (chapitre 7)	X (M. Carles : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
BRIAND Sacha	X (chapitre 7)	X (M. Jop : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre		X (Mme Ochoa)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.2.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2017.10.04.2.1 du 4 octobre 2017, le Comité Syndical a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie, la réalisation de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.2 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la Déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Connexion Ligne B et a décidé d'en poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2021.12.15.1.1.1 du 15 décembre 2021, le Comité Syndical a approuvé les études d'avant-projet de l'opération Connexion Ligne B et a arrêté la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération Connexion Ligne B à 227 M€ HT (valeur janvier 2017), ainsi que son calendrier de réalisation actualisé, prévoyant une mise en service en septembre 2027.
- Par délibération n° D.2023.02.08.1.1.2 du 8 février 2022, le Comité Syndical a approuvé l'actualisation de l'enveloppe financière de l'opération Connexion Ligne B et l'a arrêtée à 249,3 M€ HT (valeur janvier 2017).

La présente délibération concerne le marché Radio en tunnel (lot CLB.14.3-1) pour les travaux de mise en œuvre de l'extension du système radio dans les tunnels du prolongement de la ligne B du métro de Toulouse, d'un délai global d'exécution de 16 mois.

Sa consultation a été lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 22 septembre 2025 aux publications du JOUE et au BOAMP, et publié sur les sites Marchés Online et Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 3 novembre 2025 à 12h.

Deux candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence, à savoir les sociétés :

- SAS EQUANS - INEO INFRACOM
- SAS EIFFAGE ENERGIE SYSTEME RESEAU MOBILE

Après analyse, les deux candidatures ont été jugées recevables.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 2 février 2026, attribué le marché à l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour un montant total (prix global et forfaitaire) de 112 853,65 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché CLB 2025 03161 M avec cette société.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, le marché pour la mise en œuvre de l'extension du système radio dans la partie tunnel de la Connexion Ligne B pour un montant de 112 853,65 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché, y compris la signature des avenants conclus sans incidence financière ou avec une incidence financière inférieure à 5% du montant du marché, ainsi qu'à la résiliation éventuelle du marché.

ARTICLE 3 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES